



ISTITUTO COMPRENSIVO STATALE

“Ex Circolo Didattico Rionero” - RIONERO IN VULTURE (PZ)

Via Potenza, 1 – TEL. 0972/720648 – FAX 0972/725969 Cod. Mecc. PZIC89500T - C.F. 85002150762

e-mail: pzic89500t@istruzione.it – certificata: pzic89500t@pec.istruzione.it - sito internet www.icrionero.edu.it

I.C. "EX CIRCOLO DIDATTICO RIONERO" - RIONERO IN VULTURE
Prot. 0001044 del 30/01/2021
(Uscita)

- À TOUS LES PARENTS
de l'École Primaire "M. Preziuso" Rionero
- et p.c. au Personnel Enseignant
 - Au Registre
 - Dans le dossier PDM
 - Documents

OBJET: Évaluation périodique et finale des apprentissages des élèves des classes de de l'École Primaire.

Chers parents,

dans l'année scolaire en cours 2020/2021, l'école primaire est intéressée par une réforme qui concerne l'évaluation périodique et finale des apprentissages des élèves. L'évaluation doit être exprimée, dès le premier quadrimestre, par un jugement descriptif repris dans le Document d'évaluation et se référant à quatre niveaux d'apprentissage différents, qui remplaceront la note numérique.

Voici les quatre niveaux:

- **En cours de première acquisition**
- **Base**
- **Intermédiaire**
- **Avancé**

En effet, les enseignants de l'école primaire sont appelés à exprimer, pour chacune des disciplines d'études et des éducations prévues par les Indications Nationales, compris l'enseignement transversal d'éducation civique, introduit toujours en cette année scolaire, un jugement descriptif qui "raconte" les résultats dans les connaissances acquises et les processus mis en place par chaque élève.

La nouvelle modalité d'évaluation est conforme à la nécessité, qui ne peut plus être différée, de garantir l'évaluation formative et authentique pour la valorisation des élèves, de solliciter l'amélioration des apprentissages et des performances et de valider les succès obtenus.

Il s'agit donc d'une **évaluation dialoguée**, soit avec les petits élèves, pour les informer de leurs progrès, des buts atteints et d'éventuelles criticités dans l'apprentissage et dans les dimensions de celui-ci, soit avec les parents, rendus conscients des progrès et des problématiques émergents.

L'importante innovation part du Décret Loi 22/2020, avec les mesures urgentes sur la conclusion de l'année scolaire passée et sur le départ de l'actuel, converti avec des modifications par la Loi n. 41 du 06/06/2020, qui à l'alinéa 2-bis indique **“Par dérogation à l'article 2, alinéa 1, du Décret Législatif n. 62 du 13/04/2017, à partir de l'année scolaire 2020/2021, l'évaluation finale des apprentissages des élèves des classes de l'école primaire, pour chacune des disciplines d'études prévues par les Indications Nationales pour le programme d'études est exprimée par un jugement descriptif figurant dans le document d'évaluation et se référant à différents niveaux d'apprentissage, selon des termes et des modalités définis par ordonnance du ministre de l'éducation”** pour arriver au D.M. n. 172 du 04/12/2020 (et relatives Lignes Directrices), qui à l'art. 3 précise **“...dans la perspective formative de l'évaluation et de la valorisation de l'amélioration des apprentissages”**.

L'école primaire est donc appelée à mettre en œuvre **l'évaluation pour l'apprentissage** qui "précède, accompagne et suit" chaque processus d'enseignement et doit permettre de valoriser les progrès dans l'apprentissage des élèves" en cohérence avec les critères et les modalités d'évaluation définis dans le Plan Triennal de l'Offre Formative (PTOF).

Les enseignants évalueront donc, pour chaque élève, le niveau d'acquisition des objectifs d'apprentissage expressément identifiés comme objet d'évaluation périodique et finale.

Il est fondamental dépasser immédiatement la logique de la note, notamment parce que l'évaluation avec jugement descriptif permet de mettre en lumière la différence de niveau atteint dans les différents objectifs d'apprentissage d'une même discipline qui, par la note numérique, il n'était pas possible d'exprimer. Les modalités de description du processus du niveau global de développement des apprentissages, l'évaluation du comportement et de l'enseignement de la religion catholique ou de l'activité alternative restent inchangées.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir des informations supplémentaires et pour tout besoin des L.S.

En outre, la présente communication sera traduite en plusieurs langues pour être facilement comprise sans difficulté par les familles qui ne parlent pas la langue italienne.

Meilleures salutations.

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE
Madame la Professeur Tania LACRIOLA